

### Le sens de l'écoute

Toutes nos interventions se font dans un esprit partenarial ouvert, qui respecte les stratégies financières, juridiques, fiscales ou patrimoniales de nos clients.

Une concertation étroite est engagée auprès de leurs conseils habituels, notaires, experts comptables, avocats, ..., avant la mise en place définitive de toutes opérations patrimoniales.

### Le sixième sens

Depuis 2003, le groupe Casagrande exerce comme commercialisateur immobilier à des fins de défiscalisation et comme opérateur sur des projets de centre ville.

### La commercialisation

Nous accompagnons nos clients dans tous types de défiscalisation :

- Immobilier ancien
  - loi Malraux - Monuments historiques
  - Borloo ancien – **Scellier** réhabilité
  - mécanisme du déficit foncier
- Programmes neufs
  - loi Girardin (France d'outre-mer)
  - Loi Borloo – **Loi Scellier**
  - LMP - LMNP
  - loi Demessine : Zones de Revitalisation Rurale

Nous analysons les critères qui garantissent le rapport patrimonial de chaque investissement :

- choix de la ville
- type d'opération
- qualité de l'opérateur
- fiscalité
- environnement juridique du montage

### La promotion d'opérations

Dans l'optique de favoriser des investissements sécurisés (défiscalisants ou non), nous avons pris le parti de n'intervenir que sur des opérations de taille humaine, en centre ville.

En montant nos propres opérations immobilières (recherche foncière, commercialisation, promotion), nous assurons une gestion maîtrisée et performante, conforme aux intérêts du client.